



Différence entre liberté d'expression et humiliation contre les f

Par Faben77

Bonjour à tous

J'ai une question "théorique" pour avoir un avis :

Un humoriste s'est moqué en public du slip d'une femme politique en la nommant et avec des mots très vulgaires sur son slip sale et son "gazon" qui pue etc ...

Entre liberté d'expression et humiliation faites aux femmes, comment peut-on qualifier ces propos ? est ce qu'au nom de la liberté d'expression il a le droit de critiquer une politique de la sorte même si elle est une femme ou est ce que ces propos peuvent rentrer dans la catégorie "humiliations contre les femmes" lois août 2018 et février 2020 etc

Merci pour vos avis